

L'ÉTAT EST AUX CÔTÉS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ONT LA RESPONSABILITÉ DES POLITIQUES D'OUVERTURE DE LEURS BIBLIOTHÈQUES, MAIS ELLES PEUVENT COMPTER SUR LE SOUTIEN TECHNIQUE ET FINANCIER DE L'ÉTAT.

Accompagnement des projets de développement de la lecture. L'État accompagne des projets pluriannuels de développement de la lecture portés par les collectivités, en partenariat avec les acteurs socio-culturels dans les territoires, dans le cadre de contrats territoire-lecture (CTL). Les collectivités sont éligibles à un cofinancement à hauteur de 50 % du coût total du projet.

Plus d'informations ici : www.culturecommunication.gouv.fr.

Soutien à l'investissement. L'État accompagne financièrement les projets d'investissement des collectivités dans le domaine de la lecture publique : la construction, l'aménagement, l'équipement (informatique, automatisation) éventuellement liés aux projets d'extension des horaires d'ouverture, bénéficient du support du concours particulier au sein de la dotation générale de décentralisation.

Plus d'informations ici : circulaire du 7 novembre 2012 relative au concours particulier créé au sein de la dotation générale de décentralisation (DGD) pour les bibliothèques municipales. En ligne sur www.culturecommunication.gouv.fr, rubriques Disciplines et secteurs, Livre et lecture.

Services. La Bibliothèque nationale de France coordonne la coopération entre bibliothèques et propose des solutions techniques permettant de simplifier certaines tâches quotidiennes des bibliothécaires (dérivation de notices de catalogue, projet Opencat).

Plus d'informations ici : www.bnf.fr, rubrique Pour les professionnels.

Expertise. Les services du ministère de la Culture et de la Communication ont un rôle de suivi du réseau de lecture publique, de collecte d'information, d'analyse et de restitution. Des outils sont à votre disposition en ligne pour construire votre diagnostic territorial et préparer votre projet d'ouverture, avec l'accompagnement de votre Direction régionale des affaires culturelles.

Plus d'informations ici : www.observatoirelecturepublique.fr

Conseil. Les services du ministère de la Culture et de la Communication jouent un rôle de conseil auprès des bibliothèques de collectivités territoriales. N'hésitez pas à contacter votre Direction régionale des affaires culturelles pour échanger sur vos projets de développement de la lecture publique.

ON DIT QU'OUVRIR PLUS DÉGRADE LA QUALITÉ DE L'OFFRE DE SERVICE...

- Si l'augmentation des plages d'ouverture sollicite à l'excès les équipes de la bibliothèque, le temps consacré au travail interne et aux projets destinés au public s'en trouve amputé. Le risque est parfois dénoncé d'une baisse de la qualité de l'offre culturelle au profit d'une ouverture accrue, mais sans valeur ajoutée. Ce risque est à évaluer.
- Les organisations reposant sur l'emploi de personnel vacataire sans qualification peuvent susciter une attention spécifique : la formation de ces personnels supplémentaires et leur intégration dans l'équipe sont des enjeux clés pour la réussite du projet.
- Certaines plages horaires requièrent une attention spécifique. L'ouverture nocturne est susceptible de soulever des questions de sécurité : le contrôle des entrées peut par exemple être institué avec obligation de présenter une carte de lecteur là où l'entrée est libre, ce qui peut transformer l'ambiance d'accueil de la bibliothèque.

...MAIS UNE POLITIQUE DE QUALITÉ DOIT INTÉGRER LA DIMENSION DES HORAIRES.

- Il existe, on le voit, des écueils dans tout projet d'extension des horaires. Les exemples de réussite ont généralement en commun d'avoir su intégrer les horaires dans la réflexion plus globale du niveau de service. Donner accès aux collections et aux espaces lorsque le public est disponible est au cœur des missions des bibliothèques : c'est un service fondamental à rendre au public. Mais les autres dimensions du projet d'établissement ne doivent pas être négligées.
- Le changement des horaires d'une bibliothèque est structurant pour l'ensemble de la politique d'accueil et des partenariats des bibliothèques, c'est pourquoi il est recommandé qu'il soit durable et réponde à des objectifs précis, ce qui n'exclut pas l'expérimentation.
- Les modalités de mise en œuvre du projet sont surtout à adapter à chaque territoire et à chaque population, dans le respect des conditions sociales des agents. Les solutions miracle n'existent pas, c'est pourquoi la discussion locale et la prise en compte des différents paramètres de chaque solution envisagée sont nécessaires.

ON DIT QU'OUVRIR PLUS COÛTE PLUS CHER...

- Élargir les horaires d'ouverture accroît généralement en effet les coûts salariaux, qu'il s'agisse de rémunérer les heures supplémentaires des agents, d'intégrer des temps de repos compensateur, de recruter des vacataires étudiants, ou même de créer de nouveaux postes de titulaires. Mais il peut aussi parfois être cohérent d'investir, pour rendre le fonctionnement moins coûteux et affecter les gains à une politique d'horaires étendus. Restructurer le bâtiment peut être efficace pour mieux dimensionner le nombre d'agents requis en salle de lecture. L'automatisation s'est révélée dans certaines bibliothèques intéressante pour rendre disponibles les agents pour l'accueil auquel les lecteurs sont très attachés, et déployer une offre de services plus riche.
- Toutes les solutions n'appellent pas nécessairement de dépenses supplémentaires. Les projets d'élargissement des horaires se fondent toujours pour partie sur des solutions de réorganisation du travail, en optimisant la répartition des tâches, en réfléchissant, avec les agents, aux évolutions possibles du cycle de travail voire en externalisant certaines fonctions, comme par exemple le catalogage : la BnF permet la récupération automatique des notices de son catalogue.

... MAIS OUVRIR PEU COÛTE TOUJOURS TROP CHER

- Ouvrir largement a un coût : dans les grandes villes, les bibliothèques les plus ouvertes coûtent en moyenne 9 % plus cher par habitant que les établissements les moins ouverts. Mais elles accueillent aussi 2,5 fois plus d'usagers*. En somme, donner à une bibliothèque les moyens d'ouvrir davantage accroît la fréquentation plus que proportionnellement.
- Ouverte ou fermée, la bibliothèque induit des coûts de maintenance. Un juste équilibre est à trouver entre le niveau des dépenses d'investissement et de fonctionnement et le nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire.
- Enfin, une bibliothèque peu fréquentée souffre généralement d'une image négative sur le territoire. Son insertion dans le tissu local est moins aisée, les partenariats avec les acteurs sociaux et éducatifs du territoire ne sont pas favorisés et la richesse de l'offre culturelle s'en ressent.

* Usagers inscrits, données 2012 de l'Observatoire de la lecture publique sur les collectivités de +100 000 habitants.



HORAIRES D'OUVERTURE DES BIBLIOTHÈQUES : OUVRIR MIEUX





ÉDITORIAL

D'AURÉLIE FILIPPETTI,
MINISTRE DE LA CULTURE
ET DE LA COMMUNICATION

OUVRIR PLUS ET MIEUX NOS BIBLIOTHÈQUES :
UN ENJEU DE POLITIQUE CULTURELLE.

40 heures par semaine : c'est l'amplitude moyenne d'ouverture des bibliothèques des grandes collectivités françaises. Une moyenne au cœur des débats, au moment où la société civile se mobilise pour rappeler son attachement à la lecture publique : lieux citoyens, vecteurs de lien social, espaces de découvertes culturelles, plus que jamais les bibliothèques sont au cœur de la cité.

Les collectivités territoriales, engagées depuis très longtemps dans le développement du réseau de lecture publique, ont contribué à faire de ces équipements des lieux de culture pluralistes, démocratiques et ouverts à tous. Avec 15 600 points d'accès au livre, répartis sur notre territoire, plus de 55 millions de Français ont déjà la possibilité d'accéder facilement à la lecture, aux films et à la musique, très près de chez eux : les bibliothèques forment le premier réseau culturel de France.

Pourtant, si la densité de ce maillage a fait de la lecture publique un chemin d'accès privilégié à la culture et au savoir, de nouveaux enjeux sont aujourd'hui à relever pour adapter les bibliothèques aux usages du 21^{ème} siècle. Ils appellent, notamment, une réflexion sur l'adéquation des horaires de nos services publics aux rythmes de vie de la population. Nombreuses sont les collectivités territoriales qui avancent sur ce terrain, malgré la complexité de ce chantier.

Imagine-t-on, aujourd'hui, un nouveau centre nautique municipal fermé aux heures où les usagers sont libres d'en profiter ? Pourquoi ce qui est vrai d'un équipement sportif serait-il différent pour les lieux d'accès au savoir et au loisir culturel ? L'ouverture dominicale ou en soirée, les services de bibliothèques numériques accessibles 24 heures sur 24, diverses réponses existent pour répondre aux attentes des citoyens. Aucun modèle n'a, en soi, à s'imposer : les solutions sont à inventer au gré des spécificités de chaque territoire et des usages de sa population, dans le respect du dialogue avec les professionnels de ces équipements.

Je partage avec les collectivités locales cette conviction que le livre est l'un des piliers de l'édifice de démocratisation culturelle et que la bibliothèque en est une remarquable porte d'entrée : ouvrir davantage cette porte est notre objectif commun, pour les citoyens d'abord, pour mieux valoriser les efforts importants de modernisation que les pouvoirs publics continuent à investir dans leurs bibliothèques. C'est pourquoi le ministère de la Culture et de la Communication se tient aux côtés des élus et des bibliothécaires, pour accompagner leurs réflexions et apporter son soutien.

Les horaires des bibliothèques sont un sujet sensible : nombre d'idées reçues s'invitent encore au débat. Ce petit document a pour vocation de redonner quelques éléments factuels nécessaires pour analyser sereinement la question. Il sera suivi dans les prochaines semaines d'un document méthodologique plus complet. Il nous appartient d'analyser les difficultés et les réussites des chantiers d'extension d'ouverture qui existent aujourd'hui et de continuer, ensemble, d'œuvrer à l'amélioration du service public et à la promotion d'une offre culturelle la plus accessible.

ON DIT QUE LES BIBLIOTHÈQUES EN FRANCE SONT PEU OUVERTES...

- L'ouverture moyenne des bibliothèques approche 37 heures dans les collectivités de plus de 100 000 habitants et 40 heures à partir de 200 000 habitants. L'ouverture est faible dans les petites collectivités et elle croît rapidement avec la taille de la population (synthèse annuelle Ministère de la Culture et de la Communication : www.observatoirelecturepublique.fr). On cite fréquemment l'exemple de bibliothèques de grandes villes étrangères ouvertes de 50 heures à 98 heures par semaine (Inspection générale des bibliothèques, L'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques : progrès et obstacles, 2012). Cependant, ces comparaisons s'appuient sur des cas d'espèce et non sur des moyennes par pays, faute d'une harmonisation internationale des statistiques.
- Il faut aujourd'hui avoir en tête que les bibliothèques étrangères prises comme modèles sont généralement des équipements centraux. Or, les bibliothèques de quartiers et les petits équipements de zones rurales, s'ils ouvrent modestement, sont néanmoins de précieux services de proximité et de démocratisation culturelle. L'accès de tous les citoyens à la culture est aussi un enjeu d'aménagement du territoire.

... MAIS IL EXISTE AUJOURD'HUI EN FRANCE DES BIBLIOTHÈQUES « DU 21^E SIÈCLE », AVEC DES SERVICES ACCESSIBLES 7 JOURS SUR 7, 24 HEURES SUR 24 !

- Les bibliothèques nationales sont largement ouvertes, pour répondre aux attentes de leurs usagers : la BnF ouvre 7 jours sur 7, la Bibliothèque publique d'information ouvre 6 jours sur 7 jusqu'à 22 heures, y compris le dimanche.
- Dans plusieurs métropoles régionales et grandes villes de France, les bibliothèques des collectivités territoriales adaptent leurs horaires aux besoins du public, comme les y incitent le « bureau des temps » de leur collectivité : amplitudes d'ouverture supérieures à 50 heures dans un nombre croissant de territoires, comme les agglomérations d'Amiens, de Caen ou dans la ville de Nancy, ouverture tous les dimanches, comme dans la bibliothèque des Champs Libres de Rennes-métropole ou dans le réseau des médiathèques de Toulouse, généralisation de l'ouverture en soirée jusqu'à 19 heures, nocturnes hebdomadaires comme à Poitiers, adaptation des horaires en période d'examens...
- Enfin, les bibliothèques numériques restent ouvertes pour les insomniaques ! Toutes les bibliothèques de grandes villes sont présentes sur l'Internet et proposent à toute heure des services en ligne. Environ 300 bibliothèques de collectivités territoriales offrent déjà des ressources numériques, pour la plupart accessibles à distance. Bien sûr, les services numériques ne sauraient constituer l'unique réponse, mais ils sont déjà de précieux atouts pour ouvrir plus.

ON DIT QUE L'OBJECTIF EST D'OUVRIR DAVANTAGE...

- Environ 30 heures d'ouverture hebdomadaire dans les collectivités de taille moyenne*, 40 heures dans les grands centres urbains : incontestablement, des marges de progression existent. Mais la question des horaires d'ouverture doit s'analyser au regard de l'ensemble des missions de la bibliothèque.
- Les usagers, qui souhaitent des lieux largement ouverts, attendent aussi des collections variées, le développement de nouveaux services, une proposition d'action culturelle riche, une médiation de qualité, prenant en compte la diversité des besoins de chacun. Les bibliothèques accueillent par ailleurs des groupes scolaires et participent à l'aménagement des temps péri-scolaires. Développer une offre répondant à cette multiplicité d'objectifs nécessite un travail interne important pour construire un véritable projet d'établissement. Les impacts d'organisation du travail pour les bibliothécaires sont une dimension essentielle à prendre en compte.
- Les éléments de réflexion concernant les « bons » horaires d'ouverture sont aussi extérieurs à la bibliothèque : celle-ci ouvre quand, par exemple, la sécurité du public peut être garantie et que le public, via les transports en commun notamment, a la possibilité de s'y rendre.

* Collectivités de plus de 40 000 habitants.

... MAIS L'ENJEU EST AUSSI D'OUVRIR AU BON MOMENT.

- Réfléchir à l'articulation fine des horaires avec les modes de vie et les usages des habitants est tout aussi nécessaire que penser à ouvrir davantage. Ouvrir le dimanche n'est pas la seule voie à imaginer et une bibliothèque ouverte aux heures de bureau peut avoir un volume d'heures d'ouverture hebdomadaire très conséquent sans que le service rendu à la population ne soit pour autant satisfaisant.
- La proposition d'ouverture fait partie du projet de bibliothèque ; elle relève au premier chef de la responsabilité des élus. Pour réussir, elle doit être pensée, réfléchie et discutée largement. Réaliser un diagnostic territorial et une étude de besoins auprès des usagers potentiels en amont du projet d'ouverture permet généralement de définir au mieux les besoins. Car les temps de vie de la collectivité, l'animation de la zone dans laquelle la bibliothèque est implantée, les attentes de la population elle-même sont des éléments indispensables. L'impact d'une ouverture dominicale, par exemple, dépend de l'existence d'autres services et commerces ouverts et susceptibles de drainer du public à proximité de la bibliothèque.
- L'offre de lecture doit aussi pouvoir s'apprécier de manière globale sur le territoire de la collectivité. Dans certains cas les dynamiques territoriales, la vie des quartiers, peuvent permettre d'assurer la continuité du service public de lecture de préférence à l'ouverture permanente de la bibliothèque centrale. La complémentarité entre bibliothèque centrale et annexes au sein d'un réseau municipal ou intercommunal, la coordination avec les bibliothèques universitaires, les partenariats avec les bibliothèques départementales et les acteurs éducatifs, sociaux et culturels, sont autant de pistes fructueuses déjà explorées par plusieurs collectivités, telles que Clermont-Communauté ou Montpellier Agglomération.

